

même qui, oserais-je le dire, s'est montré incroyablement obtus dans le passé sur cette question-là.

J'en reviens à ce que je disais au sujet de notre immense potentiel humain. Beaucoup de gens qui souffrent d'un handicap ou qui se heurtent à d'autres motifs de discrimination à l'embauchage pourraient faire du bon travail. Charlotte Whitton et beaucoup d'autres femmes ont dit que les femmes réussissent lorsqu'on leur donne un emploi parce qu'il faut qu'elles soient deux fois meilleures que les hommes avec qui elles sont en concurrence simplement pour obtenir cet emploi. Malheureusement, elles avaient sans doute raison.

Mme Copps: Mais ce n'est pas tellement difficile, disait Charlotte Whitton.

M. Cassidy: La députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps) dit que ce n'était pas trop difficile. Mais qu'il est triste de penser à la perte de ressources et de potentiel humains qu'entraîne la discrimination qui se pratique encore.

L'amendement présenté a été mûrement pensé et pesé par la Coalition des organismes provinciaux des handicapés, qui lui ont consacré pas mal de réflexions. J'estime que c'est une mesure raisonnable. On nous répond que cela sera réglé par voie de règlement.

En outre, le document gouvernemental qui énonce ce que le Règlement pourrait dire était absolument muet sur cette question. On nous demande donc de nous en remettre au gouvernement sur cette question-là. En ces matières je ne regrette pas le gouvernement précédent, parce que s'il y a une chose qui soit encore pis que le projet de loi actuel concernant l'équité en matière d'emploi, c'était le fait de ne pas en avoir. Chose regrettable, le gouvernement précédent n'avait même pas tenté de légiférer dans ce domaine. Toutefois, on remédie à cela maintenant, mais on devrait pouvoir le faire de façon satisfaisante. Cela ne signifie pas forcément que nous pouvons tout prévoir. Je suis sûr qu'on va expérimenter, qu'on va voir, une certaine évolution et un certain essor dans ce domaine.

● (1740)

J'ai lu avec grand intérêt l'excellent rapport *Obstacles* établi par un comité de la Chambre des communes il y a trois ans et demi ou quatre ans. J'estime que c'est un des documents les plus réfléchis et les plus positifs émanant du secteur parlementaire sur les mesures à prendre dans le domaine de la politique publique à l'égard des désavantagés physiques. Dans ce rapport—je n'ai pas le passage en question sous les yeux—par «mesures raisonnables d'adaptation», on reconnaît que diverses personnes ont divers besoins et les employeurs ne devraient pas faire de distinction injuste contre quelqu'un qui doit recourir à un appareil quelconque qui l'aide à exécuter son travail. Malheureusement, les employeurs sont très obtus à ce sujet. Par exemple, une femme de moins de cinq pieds et six pouces, à moins d'utiliser une petite plate-forme pour lui permettre d'atteindre la hauteur voulue, ne pourrait guère manier un tour conçu pour un homme d'une hauteur minimale de cinq pieds et six ou cinq pieds sept pouces. Néanmoins, comme cette plate-forme nuirait aux balayeurs, les contremaires et la haute direction résistent à un changement parce que cela bouleverserait l'ordre établi.

Des mesures raisonnables d'adaptation représentent dans bien des cas une initiative aussi simple que l'installation d'une

Équité en matière d'emploi

simple plate-forme pour permettre à un homme ou à une femme trop courts de travailler à un tour. J'y ai déjà travaillé. Je connais ce travail et bien qu'exigeant il n'est pas dur au point de ne pas pouvoir être exécuté par un grand nombre de personnes. Il n'est pas nécessaire d'être un homme de 200 livres pour travailler à un tour avec l'aide croissante de commandes électroniques et numériques et autres dispositifs du même genre. Pourquoi donc le gouvernement hésite-t-il à adopter une disposition qui veillerait à ce que les entreprises relevant de la régie fédérale s'adaptent de façon raisonnable dans ce domaine?

Je dois dire que le gouvernement se comporte en hypocrite à cet égard comme il le fait à tant d'autres en ce qui concerne l'équité en matière d'emploi. J'ai dit tantôt que ce projet de loi ferait autant pour retarder que pour avancer la réalisation de l'équité. Il va nous fournir des statistiques, un point c'est tout. Il demande aux employeurs de faire des observations ou de présenter des rapports, puis il s'en remet à l'opinion publique. Pour l'amour du ciel, nous savons ce que pense l'opinion publique de la question de l'équité en matière d'emploi. Les Canadiens souhaitent que cette équité se réalise. Il y a quelque chose qui cloche dans la structure de notre société si des employeurs du secteur privé, les personnes qui dans bien des cas possèdent le capital, se refusent à satisfaire le voeu de la population canadienne.

Je tiens à dire que lorsque nous aurons le genre de démocratie que je souhaite voir s'établir dans notre pays, les travailleurs vont pouvoir participer directement à ce genre de décisions au lieu de subir les décisions arbitraires et irréfléchies des personnes qui se trouvent à gérer ou à posséder le capital. Je signale en outre que ce qui est regrettable au sujet de notre société, c'est que certains propriétaires ou gestionnaires du capital consacrent une bonne partie de leurs loisirs à travailler pour la Fondation du diabète ou pour tout autre groupe qui recueille des fonds en vue d'enrayer telle ou telle maladie chronique et invalidante, sans pourtant se rendre compte que l'entreprise pour laquelle ils établissent une politique encourage la discrimination systémique contre les personnes souffrant d'un handicap physique.

Si nous présentons des lois dans ce domaine particulier, c'est que des générations d'expérience ont prouvé que, quels que soient les profits ou les coûts possibles, le secteur privé n'est pas disposé à faire volontairement ces choses. Une raison en est, très simplement, qu'une entreprise privée veut être sur un pied d'égalité avec toutes les autres. Elle ne voit pas pourquoi elle dépenserait \$5,000 pour assurer un emploi à une personne handicapée alors que l'entreprise d'à côté n'a pas à faire la même chose. Si nous établissons les mêmes «mesures d'aménagement» pour tout le monde, nous créons ce genre de pied d'égalité.

Je demande donc au gouvernement, dans une langue qu'il est peut-être en mesure de comprendre puisqu'elle vient du secteur des affaires, d'instaurer l'égalité entre les employeurs en faisant en sorte qu'ils soient tous visés par le projet de loi C-62, afin qu'ils prennent tous des mesures raisonnables d'adaptation, au lieu de laisser persister une discrimination systémique mettant dans une situation d'infériorité l'employeur qui veut être juste par rapport à un autre qui ne s'en préoccupe pas. Dieu sait que ce projet de loi est anémique, mais ce serait